



PAR COURRIEL

Québec, le 16 janvier 2026

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.355

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 8 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Copie du détail de l'emploi suivant, comme affichés en ces deux années : 2022, et 2024 :
 - Conseiller (e) en assurance qualité des poursuites judiciaires
Direction des enquêtes, des évaluations et des inspections / Ministère de la Santé et des Services sociaux

Direction générale adjointe des affaires institutionnelles des inspections et des enquêtes. » (sic).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant au libellé de votre requête.

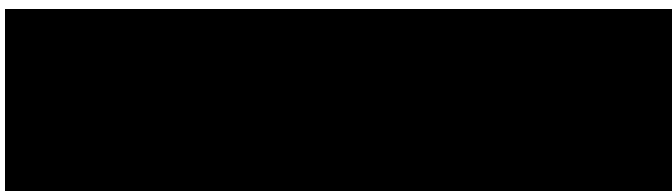
Il est à noter que le titre de l'emploi a changé en 2024, mais qu'il s'agit du même emploi (cette validation a été faite avec la description d'emploi). Le numéro de poste est différent entre 2022 et 2024, car il y avait trois postes avec la même description d'emploi.

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

p. j. 2